



Laval le 28 décembre 2020 Projet d'extension de l'université catholique d'Angers
DECLARATION DU BUREAU DE LA LIBRE PENSEE MAYENNAISE

« Le projet d'extension de la « catho d'Angers » par financement public sur le campus lavallois, doit être empêché. D'abord parce qu'il s'agirait du pire exemple de concurrence déloyale contre le service public. Aussi, parce que cela compromettrait durablement les chances de l'université publique et laïque du Maine d'étoffer son offre de formation, en priorité à l'adresse des jeunes Mayennais.

L'union de tous les défenseurs du service public d'enseignement et de recherche s'avère donc indispensable et urgente, pour nourrir une riposte efficace ; et en premier lieu l'union des organisations impliquées dans le serment de Vincennes*. Cette action unitaire que les libres penseurs mayennais veulent ardemment et vite, ne sera efficiente que dans la clarté de ses motivations et de ses objectifs. A ce titre, nous ne manquerons donc pas de rappeler que :

1° Ce cadeau fait à l'université catho ne serait qu'une énième goutte d'eau (bénite) dans une auge déjà pleine de financements publics pour les écoles et universités privées, confessionnelles ou pas, favorisées ainsi dans leur prétention au remplacement du service public.

2° Ces dérives ont été rendues légalement possibles, en France, par la sinistre loi Debré (1959), première grande brèche dans la loi laïque de séparation de décembre 1905.

3° Les Traités Européens, celui de Lisbonne dernier en date, considèrent implicitement l'école, l'université et la formation en général, comme segments de la fameuse « *économie sociale de marché où la concurrence est libre et non faussée* ». C'est donc à dessein de développer le secteur marchand, au prix d'un effacement total ou partiel du service public, que les politiques européennes et injonctions faites aux Etats membres, sévissent depuis plus de 30 ans !

La lucidité impose le constat que tout cela a pu exister, puis s'aggraver au fil du temps, parce que depuis plus de cinquante ans et surtout durant ces trente dernières années, se sont succédées à la direction des affaires de l'Etat et des territoires, diverses forces politiques labellisées « de gouvernement » qui, toutes étiquettes confondues ont, soit fidèlement activé, soit laissé faire ce processus délétère, sans jamais chercher à le contrarier véritablement.

En réactivant l'opposition de principe à tous les financements publics au secteur privé, confessionnel ou pas, et non pas contre le seul projet de la catho d'Angers, le barrage unitaire auquel nous appelons devrait réaffirmer l'attachement républicain ***au retour d'un statut de véritable service public laïque et gratuit pour l'école et l'université***. Et dans l'esprit du serment de Vincennes, on devrait réhabiliter ce principe général : ***AU PUBLIC FONDS PUBLICS, AU PRIVE FONDS PRIVES !***

Considérant tout ce qui précède, et s'agissant d'une action locale qui serait forcément limitée aux moyens et ambitions accessibles à l'échelle territoriale concernée, nous avons accueilli avec satisfaction l'initiative de l'UD Force Ouvrière d'inviter les syndicats et associations laïques à une réunion d'intention unitaire, en ses locaux le 14 janvier. Cette première étape n'empêcherait pas, bien sûr, que d'autres formations, y compris des partis politiques, viennent soutenir l'initiative unitaire qui serait souverainement convenue, au terme de cette rencontre du 14 janvier. Adossée à l'analyse et aux intentions présentées ci-dessus, la LIBRE PENSEE 53 réaffirme sa disponibilité ».

***Serment de Vincennes** : La LIBRE PENSEE, La LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT et La LIGUE DES DROITS DE L'HOMME, avec d'autres organisations, ont appuyé les presque **11 millions de signataires** d'un appel contre la loi DEBRE, lu et approuvé par une foule immense lors du rassemblement au bois de Vincennes, initié le **19 juin 1960** à l'appel de la *LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT*

«Nous sommes 10.813.697 faisant le serment solennel :

- de manifester en toutes circonstances et en tous lieux leur irréductible opposition à cette loi contraire à l'évolution historique de la Nation ;**
- de lutter sans trêve et sans défaillance jusqu'à son abrogation ;**
- et d'obtenir que l'effort scolaire de la République soit uniquement réservé à l'École de la Nation, espoir de notre jeunesse.»**